



## Assemblée générale de Creat Services ps du 16 juin 2026

### ORDRE DU JOUR

---

1. Modification du capital
2. Actualisation des annexes 1 et 2 des statuts suite à la modification du capital
3. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2025
4. Rapport du commissaire
5. a. Approbation des comptes annuels pour l'exercice 2025 clôturé le 31 décembre 2025  
b. Approbation de l'affectation des résultats proposée pour l'exercice 2025
6. Décharge des administrateurs et du commissaire
7. Actualisation du jeton de présence
8. Nominations statutaires

Divers

**1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour : Modification du capital****COMMENTAIRE**

Vous trouverez ci-après un aperçu de la modification du capital pour la période du 24 septembre 2025 au 31 mars 2026.

<b>Creat Services ps</b>			
<b>1. Modification du capital (situation du 24 septembre 2025 au 31 mars 2026 inclus)</b>			
<b>Participant</b>	<b>Décision participant</b>	<b>Décision conseil d'administration</b>	<b>Décision</b>
OCMW Assenede	04/09/2025	21/10/2025	Adhésion
Autonom Gemeentebedrijf Assenede	25/09/2025	21/10/2025	Adhésion
Autonom Gemeentebedrijf Beersel	23/10/2025	25/11/2025	Adhésion
OCMW Begijnendijk	23/10/2025	25/11/2025	Adhésion
Gemeente Riemst	08/09/2025	25/11/2025	Adhésion
OCMW Riemst	08/09/2025	25/11/2025	Adhésion
Welzijnsvereniging Blankenberge	29/09/2025	25/11/2025	Adhésion
Autonom Gemeentebedrijf Bredene	19/11/2025	27/01/2026	Adhésion
OCMW De Panne	17/11/2025	27/01/2026	Adhésion
Brandweerzone Rivierenland - Malines	05/12/2025	27/01/2026	Adhésion
Autonom Gemeentebedrijf Halen	08/12/2025	27/01/2026	Adhésion
OCMW Zelzate	24/11/2025	27/01/2026	Adhésion
OCMW Brecht	11/12/2025	27/01/2026	Adhésion
Gemeente Zonhoven	15/09/2025	24/02/2026	Adhésion
IGEAN-milieu en veiligheid - Wommelgem	17/12/2025	24/02/2026	Adhésion
IGEAN-dienstverlening - Wommelgem	17/12/2025	24/02/2026	Adhésion
OCMW Kasterlee	16/12/2025	24/02/2026	Adhésion
OCMW Haacht	26/01/2026	31/03/2026	Adhésion
Autonom Gemeentebedrijf Haacht	23/02/2026	31/03/2026	Adhésion
Autonom Gemeentebedrijf Willebroek	27/01/2026	31/03/2026	Adhésion
Zone de police Hamont-Achel avec d'autres entités => Zone de police Limbourg du Nord	07/12/2025	27/01/2026	Fusion
Zone de secours Fluvia => Brandweer Fluvia - Kortrijk	01/12/2025	21/01/2026	Changement de nom

**PROPOSITION**

Il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver les modifications énumérées concernant le capital, qui ont été acceptées par le Conseil d'administration.

**2<sup>e</sup> point de l'ordre du jour : Actualisation des annexes 1 et 2 des statuts suite à la modification du capital**

**COMMENTAIRE**

Suite à la décision relative au point précédent de l'ordre du jour concernant la modification du capital, les annexes 1 et 2 des statuts doivent être modifiées sur la base des articles 6 et 7 des statuts :

- annexe 1 aux statuts : la liste complète des participants par région à laquelle appartient le participant (c.-à-d. les régions 1 et 2) ;
- annexe 2 aux statuts : l'aperçu complet du nombre d'actions par participant.

Vous trouverez les annexes 1 et 2 adaptées (état au 31 mars 2026) en pièce jointe.

**PROPOSITION**

Il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver les annexes 1 et 2 adaptées.

**3<sup>e</sup> point de l'ordre du jour : Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2025**

**COMMENTAIRE**

L'article 454 du Décret sur l'Administration Locale stipule que les comptes annuels doivent être arrêtés par l'Assemblée générale au cours du premier semestre de l'exercice suivant, sur la base du rapport du Conseil d'administration.

**PROPOSITION**

Il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver le rapport du Conseil d'administration pour l'exercice 2025, annexé in fine aux comptes annuels.

**4<sup>e</sup> point de l'ordre du jour : Rapport du commissaire**

**COMMENTAIRE**

L'article 449 du Décret sur l'Administration Locale stipule que les comptes annuels doivent être vérifiés par un ou plusieurs commissaires.

Conformément à l'article 23 in fine des statuts de Creat Services, le commissaire rend compte chaque année à l'Assemblée générale de l'exercice de sa mission.

**PROPOSITION**

Il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver le rapport du commissaire ajouté in fine aux comptes annuels.

- 5<sup>e</sup> point de l'ordre du jour :**
- a. Approbation des comptes annuels pour l'exercice 2025 clôturé le 31 décembre 2025**
  - b. Approbation de l'affectation des résultats proposée pour l'exercice 2025**

**COMMENTAIRE**

L'article 33, paragraphes 5 et 6 des statuts de Creat Services, prévoit que les comptes annuels soient transmis aux participants et que ceux-ci, ainsi que l'affectation des résultats, soient approuvés par l'Assemblée générale.

**PROPOSITION**

Il est proposé à l'Assemblée générale :

1. d'approuver les comptes annuels pour l'exercice 2025 clôturé le 31 décembre 2025 ;
2. d'approuver l'affectation des résultats proposée pour l'exercice 2025.

**6<sup>e</sup> point de l'ordre du jour : Décharge des administrateurs et du commissaire**

**COMMENTAIRE**

Conformément à l'article 454 du Décret sur l'Administration Locale, l'Assemblée générale doit donner décharge à tous les administrateurs et au commissaire pour l'exercice 2025.

**PROPOSITION**

Il est proposé à l'Assemblée générale de donner décharge à tous les administrateurs pour l'exercice 2025.

Il est proposé à l'Assemblée générale de donner décharge au commissaire pour l'exercice 2025.

**7<sup>e</sup> point de l'ordre du jour : Actualisation du jeton de présence**

**COMMENTAIRE**

L'article 24, 3<sup>e</sup> alinéa, des statuts stipule ce qui suit :

*« ... L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence et des autres indemnités auxquels peuvent prétendre les membres des organes d'administration de l'association prestataire de services, étant entendu que le montant maximum des jetons de présence auquel peuvent prétendre les membres du conseil d'administration (en ce compris son président) ne peut sous aucun prétexte dépasser le montant maximum qu'est susceptible de percevoir un conseiller communal lors d'une séance dans les communes participantes.»*

L'article 17, § 2 du Décret sur l'Administration Locale stipule que le montant de l'indemnité de présence est déterminé par le conseil communal dans les limites fixées par le gouvernement flamand. L'article 18 du Décret du gouvernement flamand du 6 juillet 2018 relatif au statut du mandataire local en fixe les limites.

Dans ce cadre, il est proposé d'aligner le montant des jetons de présence sur le montant indexé de 270,54 € par séance.

**PROPOSITION**

Il est proposé à l'Assemblée générale de fixer le montant des jetons de présence des membres des organes administratifs de l'association prestataire de services à 270,54 € par séance, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

**8<sup>e</sup> point de l'ordre du jour : Nominations statutaires**

Au moment de l'envoi du présent ordre du jour, aucune modification n'est connue concernant la composition du Conseil d'administration élu par l'Assemblée générale extraordinaire de Creat Services ps lors de la séance du 25 mars 2025.

Si des propositions sont encore approuvées par le Conseil d'administration 30 jours avant l'Assemblée générale, elles seront transmises par courrier recommandé et par e-mail.

Elles seront ensuite soumises à l'approbation de l'Assemblée générale.

**DIVERS**